



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE :
PROJET DE PLAN D' ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE BRUIT FERROVIAIRE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège Communal informe la population que, dans le cadre de la directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à la gestion du bruit dans l'environnement, transposée en droit wallon par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 mai 2004 relatif à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, une enquête publique relative au projet de plan d'actions de lutte contre le bruit ferroviaire est organisée sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
20/05/2020	25/05/2020	SERVICE URBANISME le 08/07/2020 à 16h	COLLEGE COMMUNAL Rue de l'Hôtel de Ville, 1 5530 YVOIR

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête :

- Sur **Internet**, <http://www.wallonie.be>
- A l'**Administration communale**, au service Urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville, 1 5530 YVOIR, uniquement sur rendez-vous (082/61.03.25).

Toute personne intéressée peut formuler ses observations, si elle le souhaite :

- Par **réponse au questionnaire en ligne** accessible via le lien mentionné ci-dessus.
- Par **réponse manuscrite** sur le questionnaire téléchargé et imprimé, accessible via le site mentionné ci-dessus, le questionnaire rempli devant être réceptionné au plus tard à la date de clôture de l'enquête, soit par l'Administration communale, soit par l'Administration régionale à l'adresse électronique ou postale suivante :
Courriel : environnement.paysage.infrastructures@spw.wallonie.be
Courrier : SPW Mobilité – Département Expertises Hydraulique et Environnement – Direction des études environnementales et paysagères – Boulevard du Nord 8 – 5000 NAMUR.
- Par **prise de rendez-vous et communication verbale** aux agents du service Urbanisme délégués à cet effet.

Yvoir, le 20 mai 2020.

Par le Collège,

Le Directeur Général

J. LECOQ

Le Bourgmestre,

P. EVRARD